

**COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 30 AVRIL 2013**

L'an deux mil treize, le trente avril à vingt heures trente, les membres du Conseil de communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Saint Didier d'Aussiat, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Roche.

Date de la convocation : 24 avril 2013

PRÉSENTS : M. GOYARD - R. GUILLERMIN - N. AUTUORO - J. BUATHIER - B. POMATHIOS (suppléant de C. NOUREUX) - E. DUBOIS - J. BONOD - C. COLAS - M. MATHY - H. COLAS - G. PERRIN - P. BEREZIAT - C. MARANDET - G. GALLET - V. GRIGNOLA-BERNARD (suppléante de JL. PELTIER) - A. GAYDON - JL. PICARD - P. THETE - C. DUBOIS - D. BEREZIAT - R. LONGERON - M. SERREDSZUM - A. VIVIET - JF. GIRAUDET - G. CHOSSAT - P. TOLFA - JP. ROCHE - C. BREVET - P. LAUBRIAT - L. GUILLEMOT - G. SAIVE (suppléant de P. MARMONT) - N. BENONNIER - C. PICARD - D. LIEBAUD - JL. JACQUET - C. FOURNIER - G. LACOSTE

EXCUSÉS : C. NOUREUX - JP. FROMONT - P. MARMONT

ABSENTS : M. BOUZIDI - JP. LUCIANI

Secrétaire de séance : N. BENONNIER

Nombre de membres : En exercice : 40 ; Présents : 37 ; Votants : 37

Le conseil communautaire reçoit Denis Domallain, directeur de la Direction départementale des territoires (DDT) et Marianne Bailleux, chef du service Application du droit des sols. Ils viennent présenter les conséquences de la circulaire du 22 mars 2013 qui informe les communes de la fin de l'instruction des certificats d'urbanisme informatifs et des déclarations préalables ne produisant pas de taxe d'urbanisme par les services de l'Etat. M. Domallain explique que cette décision est motivée par la baisse régulière et continue des effectifs de la DDT. Au niveau national, 230 postes ont été supprimés en 2012, 470 sont prévus en 2013, d'autres se produiront en 2014 et 2015. Le service Application du droit des sols de la DDT de l'Ain compte 35 agents (33 équivalents temps plein). Ces dernières années, le nombre de dossiers par instructeur est passé de 440 à 650 par an. Pour pallier le retrait de l'Etat, la Communauté de communes doit envisager la création d'un service urbanisme intercommunal. Pour M. Domallain, les collectivités ont intérêt à se regrouper pour réaliser des économies d'échelle et mettre en œuvre les solutions techniques adaptées. Dans le cas d'une création de service urbanisme à la Communauté de communes, la DDT continuera d'assurer un rôle de soutien et d'accompagnement auprès des instructeurs. De son côté, le Conseil général a décidé de la création d'une agence d'ingénierie au service des communes mais ne pense pas se substituer à l'Etat en matière d'application du droit des sols. Une réunion aura lieu mardi 4 juin à 9h30 à la DDT pour informer les communes du plan d'actions mis en place après la circulaire du 22 mars.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 26 MARS 2013

Le Conseil adopte le compte-rendu à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 9 AVRIL 2013 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2008

Le Conseil prend acte des décisions du bureau.

SIGNATURE DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 31 MARS 2009

Le Conseil de Communauté prend acte des emplois créés en Contrat à Durée Déterminée depuis la précédente réunion du Conseil de communauté.

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

I. Nouvelles modalités de composition du Conseil de communauté pour le mandat suivant

La loi du 16 décembre 2010 modifiée par la loi du 31 décembre 2012 définit les nouvelles modalités de composition du conseil communautaire issu des élections municipales 2014. Selon l'esprit du texte, les élus du conseil de communauté ne représentent pas l'institution communale mais la population, et le nombre de sièges est fonction de la population municipale authentifiée par le décret du 27 décembre 2012. Avec 16 374 habitants, la Communauté de communes se voit attribuer 26 sièges répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Dans cette configuration, Curtafond, Etrez, Malafretaz, Saint-Didier d'Aussiat, Saint-Martin le Châtel obtiennent un siège, Confrançon, Cras-sur-Reyssouze, Jayat et Marsonnas, deux sièges, Foissiat trois sièges, Montrevel quatre sièges, et Attignat six sièges. Béréziat et Saint-Sulpice qui n'ont pas de siège au titre de cette distribution se voient néanmoins octroyer un siège de droit, ce qui porte le nombre de conseillers communautaires à 28. Il est possible de déroger à cette répartition de base. Les communes peuvent choisir d'augmenter le nombre de sièges jusqu'à 25% supplémentaires, et ainsi le porter au nombre de 35. Il faut une délibération à la majorité qualifiée à prendre avant le 31 août 2013 : soit les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, soit la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers des habitants. Dans un format à 35 conseillers communautaires, Béréziat, Curtafond, Saint-Martin le Châtel et Saint-Sulpice obtiennent un siège, Confrançon, Etrez, Jayat, Malafretaz, Marsonnas, Saint-Didier d'Aussiat, deux sièges, Cras-sur-Reyssouze trois sièges, Foissiat quatre sièges, Montrevel cinq sièges et Attignat sept sièges.

Le conseil municipal de Saint-Didier d'Aussiat s'est déjà prononcé à l'unanimité pour un nombre de sièges à 28. La discussion s'engage entre les membres du conseil. Pour certains, le format restreint à 28 membres est plus favorable au débat et assure une meilleure représentativité des plus petites communes. Pour d'autres, la composition à 35 membres permet de réduire le nombre de communes représentées par un seul délégué. En effet, il est important que la plupart des communes aient deux sièges pour rapporter à leurs conseils municipaux les projets communautaires, pour assurer la représentation de l'intercommunalité dans les différents organismes et composer les commissions.

Ainsi, les conseils municipaux devront choisir entre une composition à 28 membres ou à 35 membres selon une répartition tenant compte de la population des communes. Le Conseil de Communauté se prononce à la majorité en faveur d'un conseil communautaire à 35 membres (24 voix pour 35 membres, 11 voix pour 28 membres, 2 qui ne se prononcent pas).

II. Des rapports entre la SAEM Les Rives et la Communauté de communes

La SAEM Les Rives a enregistré en 2012 une progression importante de son chiffre d'affaires qui est passé de 387 811 euros HT en 2011 à 440 259 euros HT en 2012. Toutefois, ces bons résultats ne permettent pas d'équilibrer les comptes. Si ceux-ci présentent un excédent fin septembre (+ 9 630 euros), ils sont déficitaires à la clôture de l'exercice. Cette situation s'explique par les charges à payer sur douze mois alors que le restaurant et le snack sont ouverts d'avril à décembre. Le restaurant reste un service indispensable pour une station touristique 4* telle que la base de loisirs. Il permet d'offrir des formules complètes (hébergement, restauration, activités). Il est notamment très utilisé par les clubs sportifs qui font des stages.

En conséquence, il est proposé de signer un avenant à la convention du 11 mars 2011. Cette convention a permis le versement d'une avance financière de 130 000 euros à la SAEM, avance remboursable sous deux ans. La SAEM n'étant pas en capacité de procéder au remboursement, il est proposé d'annuler le remboursement de la somme de 30 000 euros consentis pour constituer un fonds de trésorerie et de prolonger la durée de remboursement de deux ans de l'avance consentie en vue de réaliser des travaux. (*Adopté, unanimité*)

Afin de permettre la pérennité de la structure, il est proposé d'annuler les dettes de loyer de la SAEM au titre de l'année 2012 et d'exonérer la SAEM de loyers et charges jusqu'à retour des comptes à l'équilibre. (*Adopté, unanimité*)

EDUCATION JEUNESSE SPORT CULTURE

Point information jeunesse : renouvellement de la convention avec l'Etat et le Centre régional information jeunesse

Il est proposé de renouveler la convention avec l'Etat (la Direction départementale de la cohésion sociale) et le Centre régional information jeunesse (CRIJ), convention qui vise à conserver le label information jeunesse pour le

Point information jeunesse (PIJ). Selon les termes du document, la DDCS et le CRIJ s'engagent à fournir toute la documentation relative à la jeunesse et apporter soutien et aide technique. En contrepartie, le PIJ accueille et informe le public en proposant un accueil régulier d'au moins 15 heures par semaine. L'animateur participe aux réunions du réseau information jeunesse. *(Adopté, unanimité)*

La Mission locale jeunes va prochainement s'installer rue des Remparts dans les locaux occupés précédemment par l'IRAP en attendant de lui allouer un siège définitif.

Deux communes ont répondu à l'appel à projets de la Communauté de communes pour les chantiers jeunes : Attignat pour la rénovation d'un lavoir et d'un local abritant du matériel incendie assortie d'un travail de recherche sur les pompiers de la commune à l'occasion du 150^e anniversaire de la compagnie en 2014 et Saint-Martin le Châtel pour la réalisation d'une fresque sur le bâtiment de l'ancien stade de rugby.

QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

Décès de Bernard Lamberet

Maire de Jayat de 1987 à 2008, Bernard Lamberet est décédé le 4 avril dernier. Il fut élu à la Communauté de communes pendant 25 ans, vice-président pendant 19 ans. Un élu regrette qu'aucune minute de silence n'ait été observée en son souvenir et que la Communauté de communes n'ait pas fait part de son décès dans la presse, comme cela avait été fait pour d'autres disparitions. *NDLR : cette disparition sera mentionnée au carnet du jour du prochain magazine de la Communauté de communes*

Hydravion : autorisation d'exploiter

Il est proposé d'accueillir une activité hydravion sur le grand lac de la base de loisirs et d'autoriser l'amerrissage des appareils de la société Gemilis Aero. Une convention est en cours de rédaction afin de fixer les droits et obligations de chacune des parties. Gemilis Aero proposera des baptêmes et des formations au pilotage, dont le nombre ne devra pas excéder 300 par an. La plupart devrait se dérouler hors saison pour ne pas entrer en conflit avec les autres activités estivales. L'accueil du public se fera au restaurant. Les négociations financières sont en cours. La convention d'autorisation d'exploiter est conclue pour une année renouvelable après évaluation. *(Adopté, unanimité)*

La base de loisirs labellisée

La base de loisirs fera partie des sites labellisés Pavillon bleu. Le palmarès national sera dévoilé en juin. Ce label prend en compte la qualité de l'eau, de l'accueil mais aussi d'autres aspects environnementaux comme le tri des déchets, le traitement des eaux usées.

Agenda

- Prochain bureau : mardi 14 mai à 18h
- Prochain conseil communautaire : mardi 28 mai à 20h30 à Saint-Martin le Châtel
- Assemblée générale de l'ADMR : samedi 8 juin à Saint-Sulpice

A l'issue de la séance du conseil, Noël Benonnier, maire de Saint-Didier d'Aussiat présente les réalisations municipales de sa commune. Le mandat a été mis à profit pour réduire la dette. Après avoir résolu les problèmes d'étanchéité à l'école primaire, la commune va rénover les façades du bâtiment. Des travaux pour améliorer la sécurité des piétons sont prévus avec la création d'un cheminement piétonnier et la réalisation d'un plateau sur la route de Curtafond. La commune envisage aussi la construction d'un hangar pour stocker les copeaux qui alimentent la chaudière bois. Le silo de la chaudière est trop petit puisqu'il ne peut contenir qu'un camion. Le hangar bois devrait pouvoir accueillir la consommation d'une année, ce qui améliorera aussi la qualité du combustible qui sera moins humide.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le secrétaire de séance,
Noël Benonnier



Le Président,
Jean-Pierre Roche